



**Communauté de Communes
Sainte Baume Mont Aurélien**
6 rue des Poilus 83470 Saint Maximin

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Année 2014

Sommaire

1. PREAMBULE.....	4
1.1 PRESENTATION SUCCINCTE DU RAPPORT	4
1.2 MODE DE DECISION : INSTANCES DE CONSULTATION.....	4
1.3 PRESENTATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	5
1.4 PRESENTATION GENERALE DES SERVICES	7
1.5 NOUVELLES INSTALLATIONS MISES EN PLACE	8
1.6 NOUVEAUX DISPOSITIFS DE COLLECTE	8
2 MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC – CONTRATS D’EXPLOITATION.....	8
2.1 MARCHE GESTION DES DECHETS MENAGERS	8
<i>Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés – collecte des déchets recyclables en porte à porte.</i>	<i>8</i>
<i>Lot 2 : Collecte des déchets recyclables en point d’apport volontaire, tri et conditionnement des matériaux de collecte sélective.</i>	<i>9</i>
<i>Lot 3 : Exploitation des sites.</i>	<i>9</i>
<i>Lot 4 : Transport des caissons, valorisation et traitement des déchets recyclables de déchetteries.</i>	<i>10</i>
<i>Lot 5 : Traitement des déchets ménagers et des encombrants.....</i>	<i>11</i>
2.2 MARCHE COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX	11
2.3 MARCHE COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX	11
2.4 LAVAGE DES BACS, COLONNES AERIENNES ENTERREES ET SEMI ENTERREES.....	12
3 LES INFORMATIONS TECHNIQUES	12
3.1 INFORMATIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	12
3.1.1 <i>Fréquence de passage</i>	<i>12</i>
3.1.2 <i>Contenants</i>	<i>13</i>
3.2 INFORMATIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE SELECTIVE EN POINTS D’APPORT VOLONTAIRE	17
3.3 INFORMATIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE	20
3.4 INFORMATIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	21
3.5 INFORMATIONS TECHNIQUES RELATIVES A LA COLLECTE EN DECHETTERIES.....	22
DECHETTERIE DE BRAS.....	25
DECHETTERIE DE NANS-LES-PINS.....	26
DECHETTERIE DE PLAN D’AUPS SAINTE BAUME	27
DECHETTERIE DE ROUGIERS	28
4 LES TONNAGES	30
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	30
4.1 COLLECTE DES ENCOMBRANTS	32
COLLECTE SELECTIVE.....	32
4.1.1 <i>Tonnages collectés par mois et par flux</i>	<i>32</i>
4.1.2 <i>Tonnages triés par matériaux.....</i>	<i>35</i>
COLLECTE DES DECHETS EN DECHETTERIE ET DEPOTS	36
TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS	37
4.2 TONNAGES COLLECTES EXPRIMES EN KG/HAB/AN	38
2.1 TAUX DE VALORISATION	39
5 COMPTE RENDU FINANCIER.....	40
MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE.....	40
5.1.1 <i>Budget général</i>	<i>40</i>
5.1.2 <i>Redevance spéciale sur les déchets professionnels assimilés à des ordures ménagères.....</i>	<i>40</i>
2.2 DEPENSES.....	41
2.2.1 <i>Contrats prestation de service.....</i>	<i>41</i>
✓ <i>MARCHE GESTION DES DECHETS</i>	<i>41</i>
✓ <i>MARCHE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX</i>	<i>44</i>
5.2.2. <i>Collecte des encombrants.....</i>	<i>44</i>
5.2.3. <i>Récapitulatif.....</i>	<i>45</i>
5.2.4. <i>Convention avec la fédération de chasse.....</i>	<i>45</i>
A. RECETTES	46
i. <i>Soutien Eco-Emballages</i>	<i>46</i>
ii. <i>Reprise des matériaux.....</i>	<i>46</i>

iii. <i>Redevance spéciale</i>	46
iv. <i>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques</i>	47
v. <i>ECO FOLIO</i>	47
vi. <i>FERRAILLES</i>	47
TABLEAU SYNTHETIQUE FONCTIONNEMENT 2014.....	48
B. FOURNITURE DE SACS/BACS	48
C. MAINTENANCE DES BACS	48
D. LAVAGE DES BACS ET COLONNES	48
6. SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DECHETS	49
6. LES PROJETS ET ACTIONS D'INVESTISSEMENTS	50
7.1. PROGRAMME D'INSTALLATION DE COLONNES ENTERREES	50
EN 2014, 13 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ONT ETE INSTALLES. CELA REPRESENTE 34 COLONNES	50
BRAS	50
NANS LES PINS	50
POURCIEUX	50
SAINT MAXIMIN	51
7.2 LE COMPOSTAGE	51
7.3. DECHETTERIE DE NANS LES PINS	51
8. LES ACTIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION	52
8.1 COMMUNICATION DE PROXIMITE.....	52
8.2 COMMUNICATION AVEC LES SCOLAIRES	52

1. PREAMBULE

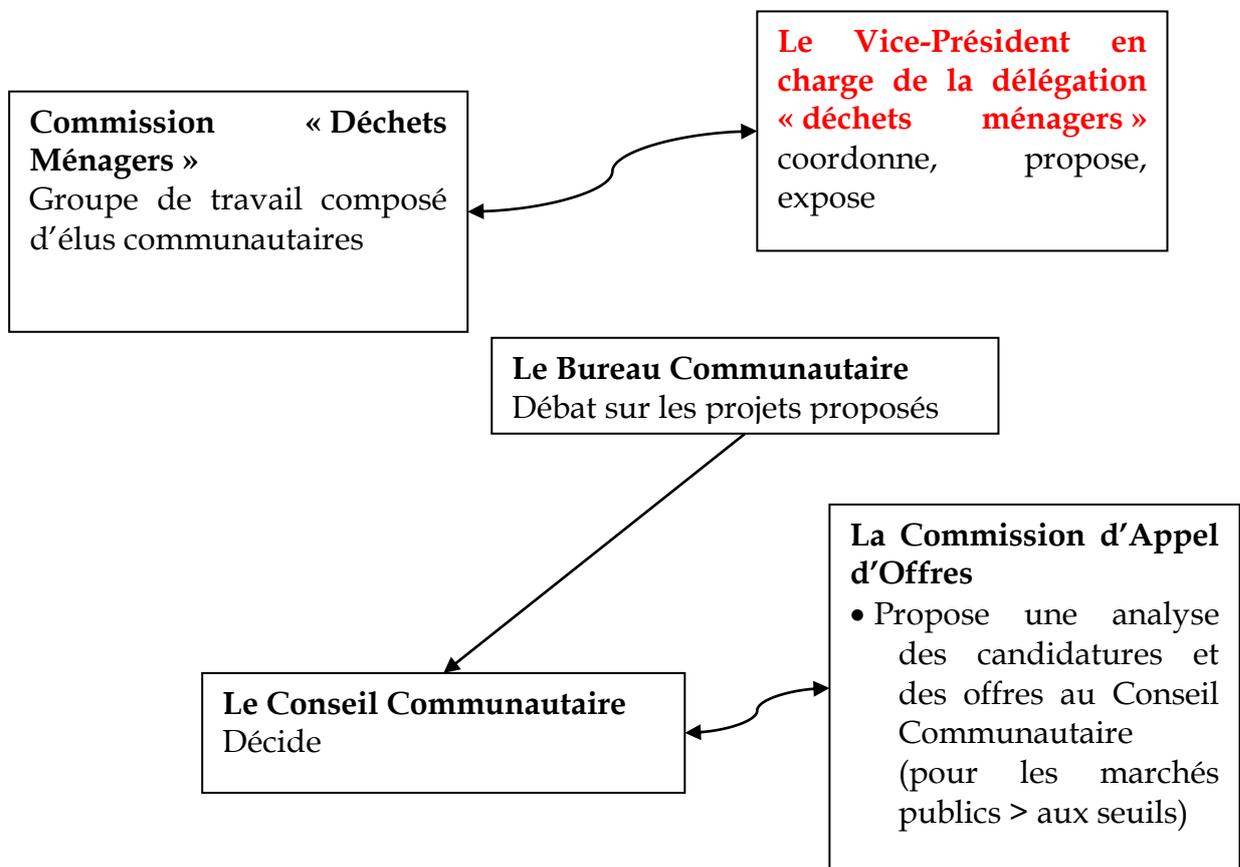
1.1 Présentation succincte du rapport

Ce document présente le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien.

Il est organisé de la façon suivante :

- Mode de gestion du service public (organisation des contrats...),
- Les informations techniques relatives à l'organisation du service,
- Les tonnages,
- Le compte rendu financier.

1.2 Mode de décision : instances de consultation



Du 1^{er} janvier 2014 au 15 mai 2014 la commission déchets ménagers s'est composée d'un Président, de 7 élus titulaires et de 7 élus suppléants représentant chaque commune.

COMMISSION ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PRESIDENT DE LA COMMISSION : <u>MONSIEUR SEBASTIEN BOURLIN</u>	
Jacques FREYNET (Saint Maximin)	Serge LANGLET
Paul AUGUSTIN (Rougiers)	Philippe CODOL
Francis DUGAUQUIER (Ollières)	Olivier BARTHELEMY
Olivier ARTUPHEL (Nans les Pins)	Céline HENRY
Pierre TAMBERI (Plan d'Aups)	Eric MONNIER
Christophe PALUSSIÈRE (Pourcieux)	Jean Raymond NIOLA
Alain SILVY (Pourrières)	Sébastien POUMAROUX

Suite aux élections municipales, le conseil communautaire s'est réuni le 15 mai 2014, et les personnes suivantes ont été élues pour former une nouvelle commission Elimination et Valorisation des déchets. Elle se compose d'un président et de 7 élus titulaires.

COMMISSION ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS / HABITAT <u>Président : Monsieur Sébastien BOURLIN</u>
Olivier ARTUPHEL (Nans les Pins)
Guy HERNANDEZ (Bras)
Magali PELISSIER (Pourrières)
Jacques FREYNET (Saint Maximin)
Marie-Claude PELLISSIER (Plan d'Aups)
Olivier BARTHELEMY (Ollières)
Christophe PALUSSIÈRE (Pourcieux)

1.3 Présentation générale de la collectivité

La Communauté de Communes Sainte Baume-Mont Aurélien (CCSBMA) est située à l'extrémité Ouest du département du Var (83) et elle est frontalière du département des Bouches-du-Rhône (13). Le territoire est traversé par les plus grands axes routiers d'arrivée dans le département (A8 et N7) et il se positionne ainsi naturellement comme une entrée économique et démographique en relation avec les grandes villes des Bouches-du-Rhône (Marseille et Aix-en-Provence).



Figure 1 : Carte de situation de la Communauté de Communes Sainte Baume-Mont Aurélien (CCSBMA)

C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) composé depuis le 1^{er} janvier 2014, avec le rattachement de la commune de Bras, de huit communes rurales avec pour commune centre, la ville de Saint Maximin la Sainte Baume.

La CCSBMA comprend 31 473 habitants au recensement de 2014 (population légale des communes - source INSEE). Le territoire communautaire a un des plus fort taux d'accroissement de la population du Var, ce qui entraîne de nouveaux besoins en termes d'infrastructures et de services.

COMMUNES	POPULATION 2014
BRAS	2557
NANS LES PINS	4202
PLAN D'AUPS	1 736
POURCIEUX	1 184
POURRIERES	4 549
ROUGIERS	1 613
SAINT MAXIMIN	14 990
OLLIERES	642
TOTAL	31 473 habitants

La Communauté de Communes a été créée fin décembre 2001, mais l'activité n'a réellement démarré qu'en 2003 avec l'installation des services dans ses locaux et le passage du personnel de 1 à 10 agents. En 2004, la CCSBMA passe à la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) et étend ses compétences. Quasiment toutes les

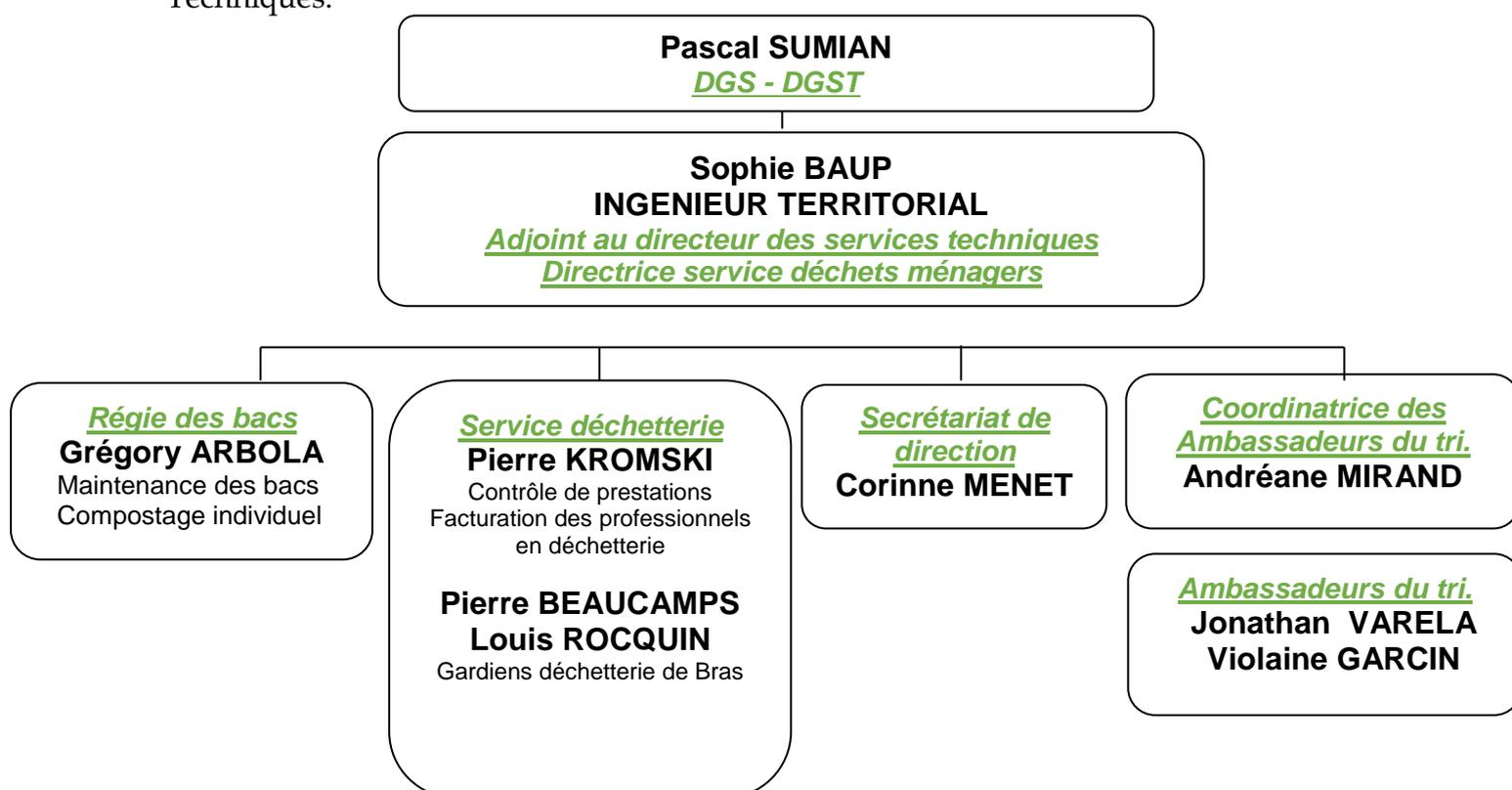
compétences sont activées, pour certaines à des phases d'études et d'autres en phase de réalisation.

Le conseil de la Communauté de Communes est composé de 64 élus désignés par les conseils municipaux des communes membres au prorata de la population des communes jusqu'en avril 2014. Puis suite au renouvellement des Conseils municipaux en mars 2014, le conseil de la Communauté de Communes est composé de 36 élus. Le conseil communautaire désigne ensuite un président et 8 vice-présidents (un par commune). Chaque vice-président a en charge une ou plusieurs compétences.

Compétences Obligatoires	Compétences Facultatives
Développement économique	Petite Enfance
Aménagement de l'Espace	Assainissement Non Collectif
Collecte et traitement des déchets	Transports Scolaires
Logement social et OPAH	Environnement
	Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle

1.4 Présentation générale des services

L'équipe en charge du service déchets ménagers est composée de 6 agents titulaires et contractuels placés sous la responsabilité du Directeur Général des Services Techniques.



1.5 Nouvelles installations mises en place

Depuis le 1^{er} juillet 2007, 4 nouvelles installations ont été inaugurées sur le territoire intercommunal :

- un centre de transfert des ordures ménagères à Saint Maximin,
- une déchetterie principale à Saint Maximin,
- une déchetterie relais à Rougiers,
- une déchetterie relais au Plan d'Aups

Les travaux de la déchetterie relais à Nans les Pins ont commencé en novembre 2013. Elle a été inaugurée en novembre 2014.

Suite à l'intégration de la commune de Bras, la Communauté de Communes a une déchetterie supplémentaire qui est gérée en régie.

Le chantier de construction d'un local pour les services techniques, d'un local pour les bennes de collecte qui sera par la suite loué au prestataire de service en charge de la collecte et d'une ressourcerie a débuté en janvier 2013. Les travaux ont été réceptionnés en janvier 2014.

1.6 Nouveaux dispositifs de collecte

Dans un souci d'optimisation du tri des déchets, une collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) - y compris les lampes - et le tri du bois traité et non traité, a été mise en place au sein de la Communauté de Communes. La collecte des cartons est réalisée dans toutes les déchetteries communautaires.

La Communauté de Communes a également acheté un conteneur réfrigéré afin de collecter, lors de la période d'ouverture de la chasse, les déchets cynégétiques des diverses sociétés de chasse présentes sur le territoire communautaire.

2 MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC – CONTRATS D'EXPLOITATION

La quasi-totalité des prestations liées aux déchets ménagers sont réalisées en prestation de service. Seule la maintenance des bacs est réalisée en régie.

2.1 Marché Gestion des déchets ménagers

Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés - collecte des déchets recyclables en porte à porte.

Commune	Prestation de service	Date d'échéance du contrat
Bras	Dragui Transports	31 décembre 2015
Nans les Pins	Dragui Transports	31 décembre 2015
Ollières	Dragui Transports	31 décembre 2015

Plan d'Aups	Dragui Transports	31 décembre 2015
Pourcieux	Dragui Transports	31 décembre 2015
Pourrières	Silim Environnement	31 décembre 2015
Rougiers	Dragui Transports	31 décembre 2015
Saint Maximin	Dragui Transports	31 décembre 2015

Le marché a été passé pour une durée de 5 ans, non renouvelable.

Lot 2 : Collecte des déchets recyclables en point d'apport volontaire, tri et conditionnement des matériaux de collecte sélective.

	Prestation de service	Date d'échéance du contrat
Bras	SMA	31 décembre 2014
Nans les Pins	SMA	31 décembre 2014
Ollières	SMA	31 décembre 2014
Plan d'Aups	SMA	31 décembre 2014
Pourcieux	SMA	31 décembre 2014
Pourrières	SMA	31 décembre 2014
Rougiers	SMA	31 décembre 2014
Saint Maximin	SMA	31 décembre 2014

Le tri et le conditionnement des matériaux collectés ci-dessus sont effectués au centre de tri du Muy.

Le marché a été passé pour une durée de 3 ans. Il est reconductible deux fois pour une durée de 1 an. La durée du marché n'excédera pas 5 ans.

Lot 3 : Exploitation des sites.

	Prestation de service	Date d'échéance du contrat
Bras	Régie	
Nans les Pins	Régie puis Dragui-Transports	Régie puis prestation de service du 1 ^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2014
Plan d'Aups	Dragui-Transports	31 décembre 2014
Pourcieux	Dragui-Transports	30 septembre 2011 puis fermeture de la structure
Pourrières	Dragui-Transports	31 décembre 2014
Rougiers	Dragui-Transports	31 décembre 2014
Saint Maximin	Dragui-Transports	31 décembre 2014

Le marché a été passé pour une durée de 3 ans. Il est reconductible deux fois pour une durée de 1 an. La durée du marché n'excédera pas 5 ans.

En raison d'actes de vandalisme répétés, il a été décidé de fermer la déchetterie de Pourcieux. En contrepartie, un avenant a été ajouté à ce lot afin d'amplifier les horaires d'ouverture de la déchetterie de Pourrières et de faciliter son accès aux habitants de Pourcieux.

Lot 4 : Transport des caissons, valorisation et traitement des déchets recyclables de déchetteries.

	Prestation de service	Date d'échéance du contrat
Bras	Dragui-Transports	31 décembre 2013
Nans les Pins	Dragui-Transports	31 décembre 2013
Plan d'Aups	Dragui-Transports	31 décembre 2013
Pourcieux	Dragui transports	30 septembre 2011 puis fermeture de la structure
Pourrières	Dragui-Transports	31 décembre 2013
Rougiers	Dragui-Transports	31 décembre 2013
Saint Maximin	Dragui-Transports	31 décembre 2013

Le marché a été passé pour une durée de 3 ans. Il est reconductible deux fois pour une durée de 1 an. La durée du marché n'excédera pas 5 ans.

Les déchets recyclables sont envoyés dans les lieux de traitement suivant :

	Lieu	Traitement
Déchets verts	Plateforme de compostage de la SARL RECYCLAGE 04 située à Peynier (13)	Broyage puis valorisation en amendement organique conforme à la norme NF-U-44051.
Gravats	Classe 3 du groupe Pizzorno situé au lieu-dit La Gagère , Cabasse	Partie réutilisable concassée pour utilisation en sous-couche routière puis partie non recyclable stockée sur site.
Bois	Centre de tri du Muy	Valorisation des palettes par réemploi. Transformation du bois de classe A (non traité) par compostage (Cabasse) ou granulé bois énergie (Comps) Transformation du bois de classe B (traité) en panneau de particules (Italie)
Carton	Centre de tri du Muy	Recyclage des cartons aux papeteries Emin Leydier (département 26)

Lot 5 : Traitement des déchets ménagers et des encombrants

La totalité des ordures ménagères de la Communauté de Communes est enfouie.

	Marché de prestation de service	Lieu de traitement	Date d'échéance
Bras	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014
Nans les Pins	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014
Ollières	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014
Plan d'Aups	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014
Pourcieux	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014
Pourrières	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014
Rougiers	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014
Saint Maximin	Sovatram et SEMAG	ISDND Balançon (Cannel des Maures) ISDND Malespine (Gardanne)	1er décembre 2014

Ce marché est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable à deux reprises pour une durée d'une année. La durée totale ne pourra pas excéder cinq années. Ce marché a débuté au 1^{er} décembre 2010.

2.2 Marché Collecte transport et traitement des déchets dangereux.

Ce marché a été notifié avec la société SPUR ENVIRONNEMENT en avril 2011. Il se terminera le 31/12/2012. Le marché peut être reconductible 3 fois pour une durée de 1 an. Il a été reconduit en 2014.

2.3 Marché Collecte transport et traitement des métaux ferreux et non ferreux

Ce marché a été notifié à la société GDE en octobre 2011. Il se terminera le 31/12/2012. Le marché peut être reconductible 3 fois pour une durée de 1 an. Il a été reconduit en 2013.

La prestation est gratuite (location benne, transport). Et les ferrailles sont rachetées selon l'indice Q0601 (ferrailles et vieilles fontes par région) paraissant mensuellement à l'Usine Nouvelle. Le prix minimum garanti de reprise est de 50 €.

Les métaux ferreux et non ferreux de la déchetterie de Bras sont repris par la société SERVANS. Le prix de reprise est calculé de la façon suivante :

De 0 à 3 tonnes : 0 €

Au-delà de 3 tonnes : 95 € + variation trimestrielle de la valeur / 2 avec un prix plancher de 0 € appliqué en cas de variation trimestrielle inférieure à 95 €.

2.4 Lavage des bacs, colonnes aériennes enterrées et semi enterrées.

Ce marché a été notifié à la société ANCO en juillet 2011. Il se terminera le 31/12/2012. Le marché peut être reconductible 2 fois pour une durée de 1 an. Il a été reconduit en 2014 pour la dernière fois.

Le lavage des contenants est effectué à la fréquence suivante :

	Fréquence
Bacs collectifs déchets ménagers (330 litres et +)	3 fois par an
Bacs collectifs déchets recyclables (330 litres et +)	1 fois par an
Colonnes ordures ménagères (enterrées et semi-enterrées)	2 fois par an
Colonnes sélectives (Verre- JMR- Emballages Ménagers / aériennes, enterrées et semi-enterrées)	1 fois par an

3 LES INFORMATIONS TECHNIQUES

3.1 Informations techniques relatives à la collecte des ordures ménagères

3.1.1 Fréquence de passage

Le tableau ci-après donne les fréquences **principales** de passage sur les communes en fonction de la typologie de l'habitat.

Collecte en bacs et sacs

	Centre-ville	Ecarts	Zone commerciale
Bras	C5 (lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi)	C2 (jours de collecte dépendent de la zone)	
Nans les Pins	C7 + écarts sensibles	C3 (lundi, jeudi, samedi)	
Ollières	C3 (lundi, mercredi, vendredi)		
Plan d'Aups			
Pourcieux			
Pourrières	C5 (lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi)	C3 (lundi, jeudi, vendredi / mardi, jeudi, samedi)	
Rougiers	C4 (lundi, mercredi, vendredi, samedi)	C2 (lundi, vendredi)	
Saint Maximin	C7	C2 (jours de collecte dépendent de la zone)	C4 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

C : Fréquence de collecte par semaine

3.1.2 Contenants

Un marché d'achat de contenants a été passé en 2011. Il se compose de 6 lots :

- Lot 1 : fourniture de sacs déchets ménagers et emballages ménagers (attributaire = société PTL)
- Lot 2 : fourniture de bacs (attributaire = société POSU)
- Lot 3 : fourniture de colonnes aériennes (attributaire = société TEMACO)
- Lot 4 : fourniture de colonnes semi-enterrées (attributaire = société TEMACO)
- Lot 5 : fourniture de colonnes enterrées (attributaire = société TEMACO)
- Lot 6 : lavage (attributaire = société ANCO)

Ce marché se termine au 31/12/2014.

Principes de conteneurisation

Les règles de dotation des bacs sont les suivantes :

	Centre-ville	Ecart
Bras	Bacs collectifs	Bacs collectifs
Nans les Pins	Sacs	Bacs collectifs
Ollières	Bacs collectifs	Bacs collectifs
Plan d'Aups	Bacs collectifs	Bacs collectifs
Pourcieux	Sacs	Bacs collectifs
Pourrières	Sacs	Bacs collectifs
Rougiers	Sacs	Bacs collectifs
Saint Maximin	Sacs	Bacs individuels et quelques bacs collectifs (ZA inclus)

Le parc de bacs déchets ménagers est le suivant :

Communes	BACS ORDURES MENAGERES			
	140 L	240 L	330 L	660 L
Bras				79
Nans les Pins			7	129
Ollières		10	3	31
Plan d'Aups		4		134
Pourcieux		5	2	7
Pourrières		10	7	65
Rougiers		7	16	50
Saint Maximin	3232	416	6	328
TOTAL	3232	452	41	823

En 2014, la Communauté de Communes a commandé pour le compte des communes, le nombre de sacs suivant :

	Sacs blancs 30 litres	Sacs noirs 30 litres
Nans les Pins		75 000 sacs
Ollières		
Plan d'Aups		
Pourcieux	55 000 sacs	
Pourrières	97 500 sacs	
Rougiers		75 000 sacs
Saint Maximin	190 000 sacs	

Afin d'optimiser la collecte des déchets ménagers et de diminuer les fréquences de collecte, la Communauté de Communes a choisi d'implanter sur son territoire des colonnes enterrées pour les ordures ménagères.

Collecte en colonnes enterrées et semi-enterrées.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
POURRIERES ECARTS	POURRIERES	POURRIERES ECARTS	BRAS	POURCIEUX
PLAN D'AUPS		SAINT MAXIMIN	PLAN D AUPS	NANS
ROUGIERS		OLLIERES	ROUGIERS	POINTS CHAUDS POURRIERES
NANS LES PINS				

Fin 2014, la Communauté de Communes comptait 101 colonnes enterrées ou semi-enterrées pour la collecte des ordures ménagères, réparties de la façon suivante :

COMMUNE	Emplacement des PAV	Nombre	Total par commune
NANS LES PINS	boulevard Thérèse garnier	1	15
	place de la mairie	1	
	chemin du jas	1	
	Route de Cauron (école maternelle)	1	
	Tennis - Chemin de Pierrefeu	1	
	Station d'épuration-chemin de la transhumance	1	
	Concerts du Paradis	3	
	Parking de la Ferrage	1	
	Route de Brignoles (Transhumance)	2	
	Route de Pierrefeu / Route De Marseille	1	
	Route de Cauron/ chemin de Meynarguettes	1	
	Route de Brignoles, les jardins de Saint Pions	1	

colonnes enterrées

colonnes semi-enterrées

OLLIERES	Route de Rians - arrêt de bus	1	3
	Place Borgonamo	1	
	Chemin des Plantassiers	1	

PLAN D'AUPS	Maison du Pays	1	6
	Allée des signes	1	
	Chemin de la Peyrières	1	
	CD 83 en face de l'hostellerie des cèdres	1	
	Allée de signes (boulevard beyroulette)	1	
	CD 83 à coté espace corbusier	1	

POURCIEUX	salle des fêtes	2	22
	Rue raoul blanc (les infirmières)	1	
	Rue Marius Borelly	1	
	Rue Marius Borelly	1	
	Entrée est village	1	
	Rue de l'église	1	
	Rue Gustave Aubert	2	
	Rue Jules Arnaud	2	
	Rue Raoul Blanc (L'Aurélien)	2	
	Chemin du deffends	1	
	La cheneraie	2	
	Les cabannes	1	
	Chemin de Bédoule	1	
	Les moulières	1	
	La Blanche	1	
	Chemin de Pourrières	1	

	Chemin de Vitalis	1	
POURRIERES	Carraire des arlens	2	40
	Picasso	2	
	Aire collective de lavage	2	
	Gourd de la tune	1	
	Font-vieille	2	
	Bruyeres (berthoire)	2	
	Chemin de la santé	1	
	Sculpteur/ barielle	2	
	La beyssannette	1	
	Trente gouttes	1	
	Rd 23 zone d'activités bartolini	2	
	Crèche	1	
	Chemin des amandiers	1	
	Chemin des prés	1	
	Route de rians	1	
	Chemin d'ollières	2	
	Chemin des grosses pierres	1	
	Parking Saint Exupéry	2	
	Ancien pompier hermentaires	1	
	Quartier hermentaire (chemin des bastides)	1	
	Rue Fontvieille	1	
	Place du 8 mai	1	
	Parking de la bibliothèque	1	
	Gare des cars	2	
	Chemin de berthoire, impasse des Rouges Gorges	1	
	Parking Sainte Victoire/ grande place	2	
Parking du cimetière	1		
Deffends du pins	2		
ROUGIERS	Tennis	1	2
	Parking avenue de la Rouse	1	
SAINT MAXIMIN	Parking du souvenir français	1	4
	Parking des cerisiers	1	
	Parking de Lattre de Tassigny	1	
	Parking de la Basilique	1	
22+6+3+BRAS	Entrée village Bras Tourves	2	9
	Ecole	2	
	Eglise	2	
	Chemin de la Colle, route de Barjols	1	
	Salle des fêtes	2	

3.2 Informations techniques relatives à la collecte sélective en points d'apport volontaire

Le nombre de points par commune est le suivant :

légende :

colonnes aériennes
colonnes enterrées
colonnes semi-enterrées

COMMUNE	Emplacement des PAV	Composition, nb, volume des colonnes		
		Verre	JRM	Emballages
	boulevard thérèse garnier (crèche)	1	1	1
	place de la mairie	1	1	1
	chemin du jas (stade)	1	1	1
	Route de Cauron (école maternelle)	1	1	1
	Tennis - Chemin de Pierrefeu	1	1	1
	Station d'épuration-chemin de la transhumance	1	1	1
	Concerts du Paradis (hollandais)	2	2	2
	Parking de la Ferrage (centre-ville)	1	1	1
	Route de Brignoles/Transhumance	1	0	1
	Route de Pierrefeu/Route de Marseille			1
	Route de Cauron - chemin de Meynerguettes			1
	Route de Brignoles-Les jardins de St Pilon n°1155			1
	Camping International	1	1	
	Domaine de la Jauberte	1		
	Dépôt ???	1	1	
	Domaine de Triennes	1		
Route de marseille/ chemin de mantelette/ quartier vandegale	1	1		
OLLIERES	Route de Rians - arrêt de bus			1
	Départementale 3	1	1	
	Place Borgonamo	1	1	1
	Chemin des Plantassiers	1	1	1
PLAN D'AUPS	Maison du Pays (entrée)	1	1	1
	Allée des signes (hubac)	1	1	1
	Chemin de la Peyrières(carredare)	1	1	1
	CD 83 en face de l'hostellerie des cèdres	1	1	1
	Allée de signes (boulevard beyroulette)	1	1	1

	CD 83 à coté espace corbusier	1	1	1
	cimetière	1	1	
	Chemin de la Brasque (derrière le resto)	1	1	
	Allée du Jas	1	1	
	Eco musée	1		
	Ecole mairie		1	
	Déchetterie	1	1	

POURCIEUX	salle des fetes	1	1	1
	Rue raoul blanc (les infirmières)			
	Rue Marius Borelly (Chêneraie)			
	Rue Marius Borelly (au milieu)			
	Entrée est village	1	1	1
	Rue de l'église (Lavoir)			1
	Rue de l'église (Velorail)			1
	Rue Gustave Aubert			1
	Rue Jules Arnaud			1
	Rue Raoul Blanc (L'Aurélien)	1	1	1
	Chemin du deffends (Cimetière)			
	La cheneraie			1
	CAT RN7	1	1	1
	Les cabannes			
	chemin de Bédoule			1
	Les moulières			
	La Blanche			
Chemin de Pourrières				
Chemin de Vitalis				

POURRIERES	carraire des arlens			1
	picasso	1		2
	aire collective de lavage(gourd)	1		2
	gourd de la tune			1
	font-vieille(salle des fêtes)			
	bruyeres (berthoire)			1
	chemin de la santé			1
	sculpteur/ barielle			
	La beyssannette	1		1
	trente gouttes			
	rd 23 zone d'activités bartolini	1		1
	crèche			1
	chemin des amandiers			1
	chemin des prés	1	1	1
	route de rians			1
	chemin d'ollières			1
	chemin des grosses pierres			1
	Parking Saint Exupéry	1	1	2
	Ancien pompier hermentaires	1	1	1
	Quartier hermentaire (chemin des bastides)	1	1	1
Rue Fontvieille			1	

	Place du 8 mai			
	Parking de la bibliothèque	1	1	1
	Gare des cars			1
	Chemin de berthoire, impasse des Rouges Gorges	1	1	1
	Parking Sainte Victoire/ grande place	1	1	1
	Parking du cimetière	1	1	1
	Deffends du pins			1
	Lotissement le Cade/(salle des fetes)	1	1	
	Rue de la santé	1	1	
	chemin des prés	1	1	
	Déchetterie	1	1	

ROUGIERS	Tennis	1	1	1
	Parking avenue de la Rousse	1	1	1
	Déchetterie	1	1	1

SAINT MAXIMIN	Chemin de l'Argerie	1	1	1
	Parking Jean Jaurès	1	1	1
	Ecole Paul Barles	1	1	1
	Parking Hyper U	1	1	2
	Chemin à côté d'Intermarché	1	1	1
	Parking Leader Price	1	1	1
	Déchetterie	1	1	1
	Services Techniques	1	1	1
	Petit Ruisseau	1	1	1
	Ancien chemin de Tourves	1	1	1
	Douze Deniers	1	1	1
	Régalette	1	1	2
	Le petit Rayol	1	1	1
	Chemin des Terriers	1	1	1
	HLM Le Défend	1	1	1
	Allée des Pins	1	1	1
	Quartier Barcelonne-Rte d'Ollières	1	1	1
	Quartier la Chapelle	1	1	1
	Croisement chemin du moulin, Terriers	1	1	1
	Parking Lycée Janetti	1	1	1
	ZA chemin d'Aix-SIMUZONE	1	1	1
	ZA aix en face mistre	1	1	1
	ZA chemin d'Aix-DDE / chemin des fontaines	1	1	1
	CFA	1	1	1
	Rond point Saint Pilon	1	1	1
	Collège Leï Garrus	1	1	1
	Parking du souvenir français (près de foire)	1	1	1
Parking des cerisiers	1	1	1	
Parking de Lattre de Tassigny (grand pin)	1	1	1	

	Parking de la Basilique (stade)	1	1	1
	Ecole elementaire Paul barles		1	
	Ecole Victor Hugo		1	

BRAS	Entrée village D28/D34 Bras / Tourves	1	1	1
	Ecole (utile)	1	1	2
	Eglise			
	Chemin de la colle (route de barjols)			
	dechetterie	1	1	1
	Salle des fêtes	1	1	2

TOTAL PAR MATERIAUX		86	81	97
----------------------------	--	-----------	-----------	-----------

3.3 Informations techniques relatives à la collecte sélective en Porte à Porte

Les communes dont la collecte des emballages est effectuée en porte à porte, sont :

- Nans les Pins,
- Ollières,
- Plan d'Aups,
- Pourrières,
- Rougiers.

Cette collecte a lieu soit en bacs de regroupement soit en sacs. Le jour de collecte est le mercredi.

	Centre-ville	Ecart
Nans les Pins	Sacs jaunes	Bacs jaunes collectifs
Ollières		Bacs jaunes collectifs
Plan d'Aups		Bacs jaunes collectifs
Pourrières	Sacs jaunes	Bacs jaunes collectifs
Rougiers	Sacs jaunes	Bacs jaunes collectifs

Le parc de bacs dédiés à la collecte sélective est le suivant :

Communes	BACS COLLECTE SELECTIVE		
	140 L	240 L	660 L
Nans les Pins			39
Ollières			10
Plan d'Aups			75
Pourrières			48
Rougiers			8
TOTAL			180

En 2014, la Communauté de Communes a commandé pour le compte des communes le nombre de sacs suivants :

	Sacs jaune 100 litres
Nans les Pins	20 000 sacs
Ollières	
Plan d'Aups	
Pourcieux	
Pourrières	26 000 sacs
Rougiers	20 000 sacs
Saint Maximin	

3.4 Informations techniques relatives à la collecte des encombrants

Un service de collecte des encombrants a été mis en place sur la totalité des communes de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2006.

De janvier 2014 à septembre 2014, la collecte des encombrants a été réalisée par les services techniques des communes. La Communauté de Communes rembourse 164€84 la tonne collectée. Cette somme correspond au prix de l'ancien marché de la Communauté de Communes actualisé avec la formule présente dans le marché de collecte.

Les jours de collecte varient selon les communes :

Communes	Jours de collecte
Nans les Pins	3ème mercredi du mois
Ollières	2ème et 4ème mardi du mois
Plan d'Aups	3ème mercredi du mois
Pourcieux	4ème lundi du mois
Pourrières	1er vendredi du mois
Rougiers	2ème et 4ème mardi du mois
Saint Maximin	1er mardi et 3ème lundi du mois

La Communauté de Communes a signé une convention avec l'Association La Courtoise Ressourcerie. A partir du 1^{er} octobre 2014, elle réalise la collecte des encombrants et la communauté de Communes reverse une compensation financière de 165 €.

L'association collecte chaque commune deux fois par mois et les communes d'Ollières et Saint Maximin une fois par semaine selon le planning suivant :

Communes	Jours de collecte
BRAS	1 ^{er} et 3 ^{ème} LUNDI
NANS LES PINS	1 ^{er} et 3 ^{ème} MERCREDI
OLLIÈRES	Tous les MARDIS
PLAN D'AUPS	2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDI
POURCIEUX	2 ^{ème} et 4 ^{ème} MERCREDI
POURRIÈRES	2 ^{ème} et 4 ^{ème} MERCREDI
ROUGIERS	2 ^{ème} et 4 ^{ème} LUNDI
ST MAXIMIN	Tous les MARDIS

3.5 Informations techniques relatives à la collecte en déchetteries

Une déchetterie sert à recevoir tous les déchets et les objets encombrants. Les déchets ménagers ne sont pas acceptés.

Tous les habitants de la Communauté de Communes peuvent se rendre dans toutes les déchetteries communautaires.

DECHETTERIES

Déchetterie principale de Saint Maximin



Quartier de la Courtoise

Horaires

Du lundi au samedi :

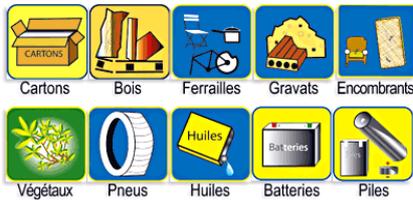
de 08h00 à 12h00

de 14h00 à 17h00 (en été)

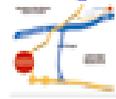
de 13h30 à 16h30 (hiver)

Le dimanche :

de 08h00 à 12h00



[Plan d'accès \(pdf 105 Ko\)](#)



* Les solvants et peintures* Les diluants, les insecticides* Les produits de jardinage

* Tous les produits corrosifs, toxiques ou explosifs.



* Ne jetez plus vos lampes spéciales à la poubelle (tubes fluo, basse conso, halogène...) Portez-les en déchetterie



D.E.E.E : Petit et gros électroménager Ecrans Tv Informatique

Déchetterie de Pourrières



Chemin de la Halte

Horaires

Du lundi au samedi :

de 08h00 à 12h00

de 14h00 à 17h00 (en été)

de 13h30 à 16h30 (hiver)

Le dimanche :

de 08h00 à 12h00

Fermeture le mardi après midi

Déchets acceptés :



Déchets ménagers
dangereux

Les solvants et peintures* Les
diluants, les insecticides* Les
produits de jardinage

* Tous les produits corrosifs,
toxiques ou explosifs



L'accès aux véhicules
d'un PTC supérieur à 3,5 t
est interdit

Déchetterie de Bras



2. Horaires

Lundi et mercredi au samedi :

8h00 à 12h - 14h00 à 18h (02/05-30/09).

7h45 à 12h - 13h30 à 17h30 (1/10-30/04).

Fermeture :

Mardis, dimanches et jours fériés.

Déchets ménagers dangereux :



Les solvants et peintures (tous les produits corrosifs, toxiques ou explosifs). Les diluants, les insecticides, les produits de jardinage.



L'accès aux véhicules d'un PTC supérieur à 3,5 t est interdit

Déchetterie de Nans-les-Pins



3. Horaires

Lundi au samedi :

08 h 00 à 12 h 00, le matin.

14 h 00 à 17 h 00 (02/05 - 30/09).

13 h 30 à 16 h 30 (01/10- 30/04).

Dimanche et jours fériés :

08 h à 12 h.

Fermeture :

Jeudi après-midi et dimanche après-midi.

4. Adresse

D560 - Nans-les-Pins

5. Les déchets acceptés

Métaux ferreux et non ferreux • Cartons • Encombrants • Déchets verts • Bois traités et non traités • Déchets ménagers dangereux • Huile • DEEE • Piles • Lampes • Pneus.



Déchets ménagers dangereux :

Les solvants et peintures (tous les produits corrosifs, toxiques ou explosifs). Les diluants, les insecticides, les produits de jardinage.

Déchetterie de Plan d'Aups Sainte Baume



6. Horaires

Lundi et mercredi après-midi :

14 h 00 à 17 h 00 (02/05 - 30/09).

13 h 30 à 16 h 30 (01/10- 30/04).

Samedi matin :

8 h à 12 h (toute l'année).

Fermeture :

Mardi, jeudi, vendredi, dimanche
et 25/12, 01/01, 01/05.

7. Adresse

CD 480, Mayran.

[Télécharger le plan d'accès](#)

8. Déchets acceptés

Déchets verts • Encombrants • Ferrailles • Gravats • Huiles • Lampes • Déchets ménagers dangereux



Déchets ménagers dangereux :

Les solvants et peintures (tous les produits corrosifs, toxiques ou explosifs). Les diluants, les insecticides, les produits de jardinage.



L'accès aux véhicules d'un PTC supérieur à 3,5 t est interdit

Déchetterie de Rougiers



9. Horaires

Lundi et samedi :
08 h 00 à 12 h 00.

Jeudi :
14 h 00 à 17 h 00 (02/05 - 30/09).
13 h 30 à 16 h 30 (01/10- 30/04).

Fermeture :
mardis, mercredis, vendredis,
dimanches et 25/12, 01/01, 01/05.

10. Adresse

Route de Rougiers

11. Déchets acceptés

Batteries • Cartons • Encombrants • Ferrailles • Huiles • Pneus • Débris végétaux • Gravats •



Déchets ménagers dangereux :

Les solvants et peintures (tous les produits corrosifs, toxiques ou explosifs). Les diluants, les insecticides, les produits de jardinage.



L'accès aux véhicules d'un PTC supérieur à 3,5 t est interdit

LES APPORTS DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES

Les déchetteries communautaires sont ouvertes aux particuliers résidant sur le territoire communautaire, mais aussi aux professionnels.

La société Dragui-Transports, gestionnaire des déchetteries, a recensé en 2014, les entrées suivantes sur les déchetteries communautaires (les données de juillet n'ont pas été transmises par le prestataire, tout comme les données de mars, avril et décembre pour le Plan d'Aups) :

	janvier		février		mars		avril		mai		juin	
	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part
Saint Maximin	378	2712	363	2810	325	3617	542	5471	85	1054	366	4278
Rougiers	10	156	8	164	5	327	14	301	6	145	6	190
Pourrières	90	1055	78	1117	87	169	115	168	0	0	7	135
Plan d'aups	2	182	7	207		0		0	0	392	0	167
Total	480	4105	456	4298	417	4113	671	6332	91	1366	386	5067

	juillet		aout		septembre		octobre		novembre		décembre	
	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part	Pro	Part
Saint Maximin			337	5322	550	5188	24	139	448	3263	238	1758
Rougiers			21	372	10	288	0	0	6	203	4	164
Pourrières			158	2138	142	1900	189	2164	108	1389	11	377
Plan d'aups			5	563	9	442	14	367	33	668	0	0
Total	0	0	521	8395	711	7818	227	2670	595	5523	253	2299

	Total 2014	
	Pro	Part
Saint Maximin	6556	35 612
Rougiers	90	2 310
Pourrières	985	10 612
Plan d'aups	77	3 452
Total	7 708	51 986

En 2014, 87 % des personnes fréquentant les déchetteries communautaires sont des particuliers.

4 LES TONNAGES

Collecte des Déchets ménagers

<i>Ordures ménagères</i>	janvier 2014	février 2014	mars 2014	avril 2014	mai 2014	juin 2014	juillet 2014	août 2014	septembre 2014	octobre 2014	novembre 2014	décembre 2014	TOTAL (t)	%
<i>Nans PAP</i>	108,74	103,42	109,3	123,15	127,695	118,22	133,7	139,16	108,42	106,56	103,44	109,55	1391,355	80,601
Nans PAV	20,660	18,725	23,380	24,790	29,925	31,850	31,815	36,075	31,550	29,920	28,560	27,610	334,860	19,399
NANS	129,400	122,145	132,680	147,940	157,620	150,070	165,515	175,235	139,970	136,480	132,000	137,160	1726,215	100,000
<i>bras PAP</i>	63,56	58,16	65,37	67	75,32	65,75	76,68	78,04	70,98	66,30	60,12	62,42	809,700	97,948
Bras Pav	0,000				0,340	1,700	1,425	1,495	1,155	1,955	1,260	7,630	16,960	2,052
BRAS	63,560	58,160	65,370	67,000	75,660	67,450	78,105	79,535	72,135	68,255	61,380	70,050	826,660	100,000
<i>Ollières PAP</i>	15,44	14,24	15,13	16,42	17,44	20,4	19,56	18,84	16,86	18,08	14,92	17,78	205,110	89,646
Ollières PAV	1,930	2,675	1,845	1,750	1,965	1,650	2,825	2,305	2,115	2,360	1,540	2,380	25,340	11,075
OLLIERES	17,370	16,915	16,975	18,170	19,405	20,400	22,385	21,145	18,975	20,440	16,460	20,160	228,800	100,000
<i>plan d'Aups PAP</i>	43,100	40,08	41,89	42,17	46,745	50,18	50,86	50,46	49,28	50,05	40,74	52,43	557,985	86,729
Plan d'Aups PAV	6,205	5,425	7,210	6,280	7,850	7,775	4,155	8,360	8,665	7,495	7,415	8,545	85,380	13,271
PLAN D'AUPS	49,305	45,505	49,100	48,450	54,595	57,955	55,015	58,820	57,945	57,545	48,155	60,975	643,365	100,000
<i>Pourcieux PAP</i>	19,54	15,54	16,44	14,18	14,83	16,9	15,42	15,32	16,43	17,34	13,405	16,508	191,853	47,425
Pourcieux PAV	14,300	13,960	11,340	21,140	16,500	18,580	23,605	18,240	15,040	21,375	16,865	21,745	212,690	52,575
POURCIEUX	33,840	29,500	27,780	35,320	31,330	35,480	39,025	33,560	31,470	38,715	30,270	38,253	404,543	100,000
Pourrières PAP	91,820	82,080	92,520	95,440	102,420	102,940	108,560	102,980	97,720	100,260	84,420	95,060	1156,220	78,097
Pourrières PAV	22,745	26,815	22,115	28,280	22,875	25,000	30,680	29,515	29,625	26,740	24,325	35,560	324,275	21,903
POURRIERES	114,565	108,895	114,635	123,720	125,295	127,940	139,240	132,495	127,345	127,000	108,745	130,620	1480,495	100,000

Rougiers PAP	31,860	29,040	32,120	34,040	33,920	35,040	35,980	36,540	34,400	36,080	33,220	36,030	408,270	90,024
Rougiers PAV	3,965	2,540	3,440	3,300	4,625	4,145	4,220	3,700	4,220	4,635	3,260	3,190	45,240	9,976
ROUGIERS	35,825	31,580	35,560	37,340	38,545	39,185	40,200	40,240	38,620	40,715	36,480	39,220	453,510	100,000
SAINT MAXIMIN PAP	419,080	350,820	394,100	414,490	415,610	429,860	447,860	428,100	432,130	422,010	390,295	433,724	4978,079	75,397
SAINT MAXIMIN PAV	4,255	4,780	4,530	4,600	3,160	4,060	4,475	1,410	3,850	5,340	4,815	6,760	52,035	0,788
SAINT MAX cœur histo	125,940	111,340	125,980	125,020	129,200	134,480	141,240	135,940	126,840	125,520	122,020	132,080	1535,600	23,258
MARCHE	2,700	2,160	2,740	2,630	2,900	2,870	4,800	3,320	2,920	3,900	2,680	3,180	36,800	0,557
SAINT MAX	551,975	469,100	527,350	546,740	550,870	571,270	598,375	568,770	565,740	556,770	519,810	575,744	6602,514	100,000
TOTAL PAV	74,060	74,920	73,860	90,140	87,240	94,760	103,200	101,100	96,220	99,820	88,040	113,420	1096,780	8,868
TOTAL PAP	921,780	806,880	895,590	934,540	966,080	976,640	1034,660	1008,700	955,980	946,100	865,260	958,762	11270,972	91,132
TOTAL (t)	995,840	881,800	969,450	1024,680	1053,320	1071,400	1137,860	1109,800	1052,200	1045,920	953,300	1072,182	12367,752	100,000

Divers organismes apportent directement leurs déchets ménagers au quai de transfert. Jusqu'en décembre 2012, la société ESCOTA a traité ses déchets par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la société ESCOTA a contractualisé directement avec un centre de traitement.

Lors de certaines cessions de lavage, la société ANCO met à disposition de la Communauté de Communes une benne à déchets ménagers devant la laveuse.

	janvier 2013	février 2013	mars 2013	avril 2013	mai 2013	juin 2013	juillet 2013	août 2013	septembre 2013	octobre 2013	novembre 2013	décembre 2013	TOTAL (t)
CONSEIL GENERAL	0,320	0,820	0,740	3,940	0,940	0,900	0,520	0,960	1,720	1,000	0,840	3,900	16,600
SAUR	0,600	0,000	0,780	0,000	1,320	0,600	0,780	1,620	0,580	0,000	0,000	0,680	6,960
ANCO								3.72					3.72
TOTAL (t)	0.92	0.82	1.52	3.94	2.26	1.5	1.3	6.3	2.3	1	0.84	5.6	28.3

4.1 Collecte des Encombrants

Les données de 2014 ne sont disponibles qu'à partir d'octobre 2014. En effet, la collecte des encombrants est réalisée par les communes depuis novembre 2012. Toutes les déchetteries n'étant pas équipées de pont bascule, il a été décidé que les encombrants ne seraient pas pesés. A partir du 1^{er} octobre, l'association La Courtoise Ressourcerie en charge des encombrants a réalisé des pesées.

	Octobre	Novembre	Décembre	Total
NANS LES PINS	3,4	1,92	2,18	7,5
OLLIERES	0,38	0,1	0,22	0,7
PLAN D'AUPS	0,6	0,46	0,2	1,26
POURCIEUX	0,16	0,58	0,3	1,04
POURRIERES	1,92	1,02	0,2	3,14
ROUGIERS	0,42	0,58	0,36	1,36
SAINT MAXIMIN	5,88	4,63	6,8	17,31
BRAS	0,78	0,8	1,14	2,72
TOTAUX	13,54	10,09	11,4	35,03

Collecte Sélective

4.1.1. Tonnages collectés par mois et par flux

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------	----------

Verre													
BRAS	4,700	1,330	3,205	2,675	2,595	3,795	5,220	4,655	2,660	4,395	2,830	3,275	41,335
NANS LES PINS	8,880	5,000	5,535	8,720	6,095	8,330	13,445	10,335	8,385	5,815	5,330	9,720	95,590
OLLIERES	0,285	0,915	0,645	0,470	0,925	0,680	0,000	1,975	1,305	1,495		0,755	9,450

PLAN D'AUPS	4,450	1,820	2,540	3,320	3,360	3,670	7,500	4,915	1,560	4,000	2,730	3,065	42,930
POURCIEUX	1,875	1,415	1,480	1,790	2,075	2,255	2,260	2,645	2,930	2,215	2,020	1,950	24,910
POURRIERES	8,750	7,500	7,265	10,615	7,670	7,345	8,960	9,915	8,070	9,965	7,495	6,555	100,105
ROUGIERS	1,980	1,305	1,795	1,295	1,565	1,365	3,300	1,630	1,930	1,555	1,080	2,135	20,935
SAINT MAXIMIN	28,345	19,715	25,675	22,300	25,115	28,160	29,375	32,310	30,245	25,095	20,475	27,425	314,235
TOTAL (t)	59,265	39,000	48,140	51,185	49,400	55,600	70,060	68,380	57,085	54,535	41,960	54,880	649,490

JMR													
BRAS	3,295	1,105	1,805	1,185	1,500	1,635	2,885	1,695	1,330	2,600	1,615	2,170	22,820
NANS LES PINS	4,765	3,300	3,635	4,195	3,905	5,270	5,680	4,140	4,905	3,905	3,400	5,700	52,800
OLLIERES	0,605	0,505	0,490	0,105	0,435	0,250	0,000	0,230	0,335	0,700		0,375	4,030
PLAN D'AUPS	3,040	1,505	2,110	1,630	1,860	1,835	3,600	1,915	0,625	2,280	2,310	1,560	24,270
POURCIEUX	1,460	0,955	1,155	1,300	1,750	1,665	1,045	1,510	2,365	3,250	1,715	2,040	20,210
POURRIERES	6,250	5,215	5,065	8,510	5,295	4,360	5,150	3,645	5,725	8,015	5,770	5,050	68,050
ROUGIERS	1,115	0,730	1,430	0,940	0,715	1,105	1,060	0,420	1,200	1,755	1,485	1,125	13,080
SAINT MAXIMIN	19,835	17,105	20,130	20,235	17,150	20,520	15,220	12,725	22,450	20,035	20,265	24,460	230,130
TOTAL (t)	40,365	30,420	35,820	38,100	32,610	36,640	34,640	26,280	38,935	42,540	36,560	42,480	435,390

Emballages PAV													
BRAS	1,295	1,210	1,275	1,710	2,130	2,175	2,190	1,965	1,995	1,855	1,950	2,310	22,060
NANS LES PINS	3,420	3,315	3,745	3,865	4,575	4,910	4,580	5,080	5,165	3,395	3,785	3,860	49,695
OLLIERES	0,370	0,395	0,415	0,635	0,070	0,220	0,305	0,445	0,205	0,220	0,125	0,255	3,660
PLAN D'AUPS	1,270	0,950	1,435	1,455	1,595	1,415	1,645	1,330	1,185	1,580	1,235	0,805	15,900
POURCIEUX	1,210	1,620	1,235	2,020	1,900	2,285	2,290	1,960	2,705	2,010	2,645	2,585	24,465

POURRIER ES	3,785	3,270	3,300	5,400	3,835	4,205	5,015	4,050	5,195	3,820	4,695	4,500	51,070
ROUGIERS (PAV)	0,600	0,585	0,590	0,565	0,615	0,690	0,805	0,685	0,830	0,475	0,520	0,380	7,340
SAINT MAXIMIN	14,005	13,295	15,025	14,950	16,940	19,180	16,660	17,085	16,325	13,445	14,125	14,365	185,400
TOTAL pav	25,955	24,640	27,020	30,600	31,660	35,080	33,490	32,600	33,605	26,800	29,080	29,060	359,590

Emballages PAP collectés en 2014													
NANS LES PINS	2,260	1,906	1,770	2,380	2,275	2,085	2,815	2,320	2,325	2,530	2,020	2,500	27,186
OLLIERES	0,780	0,640	0,540	0,620	0,660	0,820	0,860	0,660	0,700	0,940	0,400	0,500	8,120
PLAN D'AUPS	1,800	1,720	1,560	1,880	2,400	1,960	2,460	1,960	2,040	2,360	1,420	1,540	23,100
POURRIER ES	4,040	3,000	3,160	3,960	3,340	3,400	3,980	3,400	3,280	4,180	3,960	3,820	43,520
ROUGIERS	2,460	1,694	1,590	2,120	1,505	1,835	2,145	1,960	1,355	1,390	1,640	1,960	21,654
TOTAL (t)	11,340	8,960	8,620	10,960	10,180	10,100	12,260	10,300	9,700	11,400	9,440	10,320	123,580

4.1.2. Tonnages triés par matériaux

	Envoi Recyclage	Stock	Total (t)
PET ⁵ clair	45.09	1.212	46.302
PET coloré	14.624	0	14.624
PEHD ⁶	27.50	5.386	32.88
EMR ⁷ +CARTON	289.152	0	289.152
ELA ⁸	12.683	1.633	14.316
Alu	1.711	0.69	2.401
Acier	19.683	4.684	24.367
JMR	597.433	0	597.433
Verre	649.28	0	649.28
Refus		0	53.825

⁵ PET : Polyéthylène Téréphtalate (Plastiques)

⁶ PEHD : Polyéthylène Haute Densité (Plastiques)

⁷ EMR : Emballages ménagers récupérés (Papiers-Cartons)

⁸ ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires

Collecte des déchets en déchetterie et dépôts

	Encombrants déchetteries	Déchets verts déchetteries	Gravats Déchetterie	Ferrailles Déchetterie	Bois non traité	Cartons Déchetteries	DEEE	Déchets dangereux
BRAS	430.11	301.77	278.58	47.58	0	20.74	2.29	5.972
NANS LES PINS	499.55	349.94	31.14	59.59	15.58	20.40	3.137	0
PLAN D'AUPS	198.33	111	133.04	36.98	0	10.03	3.744	0
POURRIERES	386.17	502.08	442.72	18.72	137.16	54.49	0	5.179
ROUGIERS	96.49	89.12	92.76	12.38	0	7.14	5.79	1.55
SAINT MAXIMIN	2444.67	1964.81	224.04	181.88	616.82	127.69	130.762	20.458
TOTAL (t)	4055.32	3318.72	1202.28	357.13	769.56	240.49	145.723	33.16
kg/an/hab	128.85	105.44	38.20	11.347	24.45	7.64	4.63	1.053

Transport et traitement des déchets

Tonnage de déchets	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déchets collectés													
OM pap	921,780	806,880	895,590	934,540	966,080	976,640	1034,660	1008,700	955,980	946,100	865,260	958,762	11270,972
OM pav	74,060	74,920	73,860	90,140	87,240	94,760	103,200	101,100	96,220	99,820	88,040	113,420	1096,780
Sélectif PAP	11,340	8,960	8,620	10,960	10,180	10,100	12,260	10,300	9,700	11,400	9,440	10,320	123,580
Sélectif PAV Verre	59,265	39,000	48,140	51,185	49,400	55,600	70,060	68,380	57,085	54,535	41,960	54,880	649,490
Sélectif PAV Emballages	25,955	24,640	27,020	30,600	31,660	35,080	33,490	32,600	33,605	26,800	29,080	29,060	359,590
Sélectif PAV Journaux	40,365	30,420	35,820	38,100	32,610	36,640	34,640	26,280	38,935	42,540	36,560	42,480	435,390
Déchets Traités													
OM	959,26	849,26	931,98	974,52	1 007,78	032,38	1103,48	1 055,10	1013,6	1003,58	930,12	1075,5	11 936,56
Encombrants	261,02	240,46	352,40	369,14	391,40	425,46	399,00	393,54	340,00	342,24	277,32	263,34	4 055,32
Verts	148,64	168,51	290,29	309,90	345,46	271,28	267,60	252,58	269,32	371,76	299,22	324,16	3 318,72
Gravats	75,06	69,50	106,66	145,22	78,46	112,30	105,60	118,22	125,48	116,90	78,72	70,16	1 202,28
Ferrailles	20,54	19,54	42,16	31,10	26,90	38,72	27,46	18,52	41,27	31,62	20,90	38,40	357,13
Bois	49,88	41,96	56,24	67,80	64,66	71,04	75,40	86,66	64,62	55,04	70,68	65,58	769,56
Pneus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DMS	0,664	1,24	4,519	2,52	1,21	4,02	0,84	4,221	2,967	1,361	3,44	1,837	28,839
Cartons	13,36	19,36	21,00	16,86	21,78	27,08	24,15	18,44	16,68	18,68	23,82	19,28	240,49
DEEE	31.596			35.857			43.679			34.591			145.723
Refus de collecte sélective													53.825

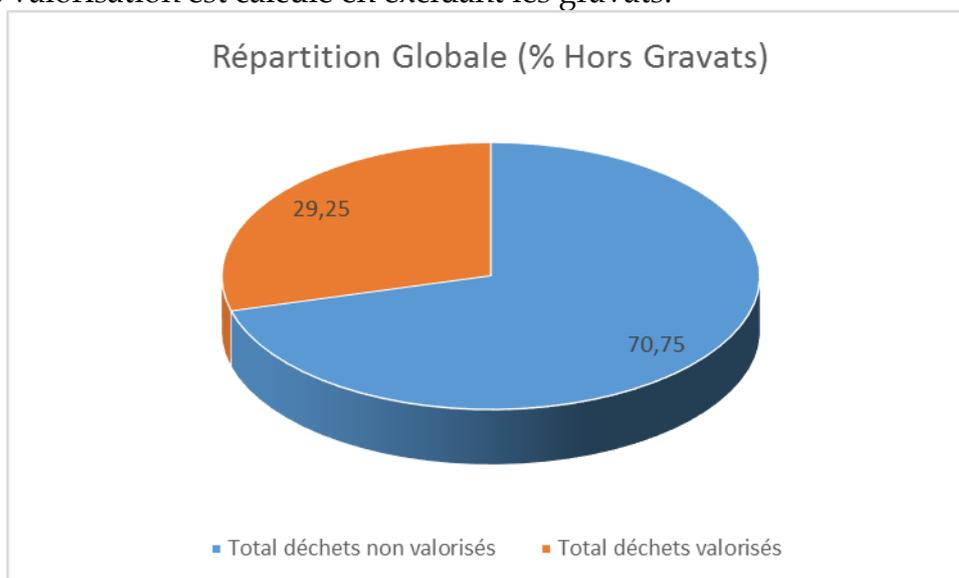
4.2 Tonnages collectés exprimés en kg/hab/an

Nombre d'habitants	en kg/an/hab	OM	Emballages PAP+PAP	JRM PAV	Verre PAV
2557	BRAS	323.293	8,627	8,925	16,165
4202	NANS LES PINS	410.808	18,296	12,565	22,749
642	OLLIERES	356.386	18,349	6,277	14,720
1736	PLAN D'AUPS	370.602	22,465	13,980	24,729
1184	POURCIEUX	341.675	20,663	17,069	21,039
4549	POURRIERES	325.455	20,794	14,959	22,006
1613	ROUGIERS	281.159	17,975	8,109	12,979
14990	SAINT MAXIMIN	440.461	12,368	15,352	20,963
31473	MOYENNE 2014 Avec Bras	392.96	14.651	13.834	20.636
31473	MOYENNE 2014 Sans Bras	399.12	16.01	14.27	21.03
28916	MOYENNE 2013	393.491	13.408	16.257	20.59
28 597	MOYENNE 2012	397.379	13.422	16.786	20.409
28 071	MOYENNE 2011	393.96	12.75	16.413	19.786
27408	MOYENNE 2010	394.77	12.94	15.84	20.47
27366	MOYENNE 2009	391,39	12.53	15,92	19,87
	MOYENNE 2008	398,33	11.55	16,50	20,29

2.1 Taux de valorisation

Déchets	Tonnages	Répartition Globale (% Hors Gravats)
Ordures Ménagères	11 936,56	52,81
Encombrants Déchetteries	4 055,32	17,94
Total déchets non valorisés	15 991,88	70,75
Emballages Recyclés	483,17	2,14
Verres Recyclés	649,49	2,87
JRM Recyclés	435,39	1,93
Encombrants valorisés	39	0,17
Végétaux	3 318,72	14,68
Ferrailles	357,13	1,58
Cartons	240,49	1,06
Bois	769,56	3,40
DMS	28,839	0,13
DEEE	145,723	0,64
huiles	14,13	0,06
textiles	128,6	0,57
piles	1,366	0,01
Total déchets valorisés	6 611,61	29,25
Total (hors gravats)	22 603,49	100,00
Gravats	1202,28	

Le taux de valorisation est calculé en excluant les gravats.



Tonnages non Valorisés : Encombrants + Ordures Ménagères

Taux de Valorisation de la CCSBMA (hors gravats) 29.25 % (Végétaux + Ferrailles + Cartons + Huiles + Pneus + Sélectifs + DEEE + Bois + DMS + Textiles + piles)

Légère Augmentation du taux de valorisation par rapport à l'année 2013

5 COMPTE RENDU FINANCIER

Mode de financement du service

5.1.1 Budget général

Dès le début de l'année 2006, le financement du service des déchets ménagers s'effectue sur le budget général, en créant une fiscalité additionnelle sur les 3 taxes dites « ménages » (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation). Le financement par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur deux communes ou par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur les autres communes a été supprimé.

5.1.2 Redevance spéciale sur les déchets professionnels assimilés à des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté de Communes, compétente en matière d'élimination des ordures ménagères, a institué la redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets d'activité professionnelle assimilables aux ordures ménagères (en vertu de l'article L 2333-78 du Code Général des collectivités Territoriales).

Les modalités d'application sont :

Pour les usagers produisant jusqu'à 1000 litres par semaine :

Un forfait représentant le coût d'élimination des déchets, le plus souvent rencontré dans cette catégorie de producteurs, sera appliqué. Ce forfait est fixé, par une délibération communautaire, à 148 €.

Pour les usagers produisant plus de 1000 litres par semaine :

Le montant de la redevance est établi par la formule suivante :

$$R = P \times V \times C \times N$$

Où

R : redevance annuelle

P : prix en euros d'un litre de déchets collectés et traités. (Prix fixé par délibération communautaire à 0.011 €/L)

V : volume collecté (volume des bacs)

C : Nb de collectes hebdomadaires

N : Nb de semaines de collecte (fixé à 52 en temps normal, mais tenant compte des périodes d'inactivité du professionnel)

Il a été établi une convention entre la Communauté de Communes et les redevables qui fixe tous les paramètres ci-dessus.

2.2 Dépenses

2.2.1 Contrats prestation de service

✓ MARCHE GESTION DES DECHETS

	2014	Prix unitaire	Total tonnage	Montant TTC	Montant TTC
LOT 1 DT	Collecte des ordures ménagères	117.58	10114.75	1 189 292.54	1 308 221.79
	Collecte OM colonnes 51à100	82.42	1096.78	90 396.61	99 436.27
	Collecte sélective	515.38	80.06	41261.32	45387.46
	TOTAL LOT COLLECTE DT			1 222 328,82	1 307 891,83
LOT 1 SILIM	Collecte des ordures ménagères	117.58	1156.22	135 948.35	149543.18
	Collecte sélective	515.38	43.52	22429.34	24672.27
	TOTAL LOT COLLECTE DT			164 900,08	176 443,09
TOTAL COLLECTE	Collecte des ordures ménagères	117.58	11270.97	1 325 240.89	1 457 764.98
	Collecte OM colonnes 51à100	82.42	1096.78	90 396.61	99 436.27
	Collecte sélective	515.38	123.58	63 690.66	70 059.73
	TOTAL LOT COLLECTE DT			1 479 328.16	1 627 260.97

2014		Prix unitaire	Total tonnage	Montant HT (€)	Montant TTC
	Collecte et transport colonne verre	61.22	649.49	39 761.78	43 737.96
	Tri chargement verre	12.24	649.49	7 949.76	8 744.73
SMA	Collecte et transport colonne emballages	601.03	359.59	216 124.38	237 736.82
	Tri conditionnement emballages	411.82	483.17	198 979.07	218 876.98
	Collecte et transport colonne JMR	72.35	435.39	31 500.47	34 650.51
	Tri conditionnement JMR	83.48	435.39	36 346.36	39 980.99
TOTAL LOT COLLECTE COLONNES + TRI				530 661.81	583 727.99

2014		Prix unitaire (janvier à novembre)	Prix unitaire (décembre)	Montant HT (€)	Montant TTC
LOT GESTION DES QUAIS 3	Entretien + gardiennage centre de transferts	7683.15	7690.15	92 204.80	101 425.28
	Entretien + gardiennage déchetterie Nans les Pins	7276.85	7280.43	14 557.28	16 013.01
	Entretien + gardiennage déchetterie St Max	21284.90	21304.27	21 304.27	280 981.99
	Entretien + gardiennage déchetterie Pourrières	7276.85	7283.48	7 283.48	96 061.71
	Entretien + gardiennage Rougiers	3223.70	3226.63	3 226.63	42 556.06
	Entretien + gardiennage Plan d'Aups	3930.82	3937.45	3 937.45	51 894.12
TOTAL LOT GESTION DES QUAIS ET DECHETTERIES				535 392.88	588 932.17

2014		Prix unitaire (janvier à novembre)	Prix unitaire (décembre)	Tonnage	Montant HT (€)	Montant TTC
	Mise à dispo d'un caisson pendant 1 mois	98.88	98.97	36	3559.68	3915.65
	Enlèvement et transports des OM (Balançon)	13.72	13.72	4 436.98	60 875.37	66 962.90
	Enlèvement et transports des OM (Malespine)	9.80	9.80	7 498.68	73487.06	80 835.77
	Enlèvement et transports des encombrants (Balançon)	30.38	30.38	4055.32	123 200.62	135 520.68
	Enlèvement et transports des emballages ménagers (Le Muy)	52.80	52.80	123.58	6525.02	7 177.53

Enlèvement et transport des déchets verts déchetterie	21.97	21.99	3 318.72	72 912.28	80 203.51
Traitement des déchets verts de déchetterie	30.76	30.79	3 318.72	102 083.83	112 292.21
Enlèvement et transports des cartons de déchetterie	38.45	38.49	240.49	9 246.84	10 171.52
traitement des cartons de déchetterie	23.07	23.09	240.49	5 548.10	6 102.91
enlèvement et transports des gravats de déchetterie	20.88	20.89	1 202.28	25 103.61	27 613.97
traitement des gravats des déchetteries	10.99	10.99	1 202.28	13 213.06	14 534.36
Enlèvement et transport du bois des déchetteries	31.86	31.89	769.56	24 518.18	26 970.00
Traitement du bois des déchetteries	60.43	60.48	769.56	46 504.51	51 154.96
enlèvement, transport et traitement des pneus	109.54	109.54	0	0	0
TOTAL LOT TRANSPORT				566 778.16	623 455.98

2014		Prix unitaire (janvier à novembre)	Prix unitaire (décembre)	Tonnage	Montant HT (€)	Montant TTC
LOT 5 SEMAG	Déchets ménagers (OM)	75.43	75.61	7 498.68	565 625.43	622 187.98
	TGAP	20	20	7 498.68	149 973.60	164 970.96
TOTAL LOT 5 SEMAG					715 599.03	787 158.97
LOT 5 SOVATRAM	Déchets ménagers (OM)	75.43	75.61	4 436.98	259 594.15	285 553.57
	ENCOMBRANTS	75.43	75.61	4 055.32	294 537.89	323 991.68
	TGAP	24	24	8 492.30	152 590.40	167 849.44
TOTAL LOT 5 SOVATRAM					706 722.44	777 394.68
TOTAL TRAITEMENT	Déchets ménagers (OM)	75.43	75.61	11 935.66	805 123.89	885 636.28
	ENCOMBRANTS	75.43	75.61	4 055.32	294 537.89	323 991.68
	TGAP			15 990.98	302 564.00	332 820.40
TOTAL LOT 5					1 402 225.78	1 542 448.36

✓ MARCHE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX

En 2013, 33.16 tonnes ont été collectées par SPUR ENVIRONNEMENT. Cela correspond à une dépense de 28 140.52 € TTC

5.2.2. Collecte des encombrants

Convention avec les communes

Depuis le 1^{er} novembre 2011, la collecte des encombrants est effectuée par les services techniques communaux. Une convention a été signée avec chaque commune afin de leur rembourser la prestation sur la base du prix de la collecte des encombrants réalisée précédemment par Dragui Transports. Les communes ont réalisé la prestation pendant 9 mois

En 2014, il a été versé la somme suivante à chaque commune :

	PU	Tonnage 2010	Prorata sur 9 mois	MANDATEMENT
Ollières	164,84	12,1	9,075	1 994,56 €
Plan d'aups	164,84	4,48	3,36	738,48 €
Pourcieux	164,84	8,48	6,36	1 397,84 €
Rougiers	164,84	18,960	14,22	3 125,37 €
Nans les Pins	164,84	13,340	10,005	2 198,97 €
Pourrières	164,84	8,48	6,36	1 397,84 €
Saint Maximin	164,84	54,82	41,115	9 036,53 €
TOTAL A MANDATER				19 889,59 €

Convention avec la Ressourcerie La Courtoise

	Prix unitaire	Tonnage	Coût total €
NANS LES PINS	165	7,5	1237,5
OLLIERES	165	0,7	115,5
PLAN D'AUPS	165	1,26	207,9
POURCIEUX	165	1,04	171,6
POURRIERES	165	3,14	518,1
ROUGIERS	165	1,36	224,4
SAINT MAXIMIN	165	17,31	2856,15
BRAS	165	2,72	448,8
TOTAUX		35,03	5779,95

5.2.3. Récapitulatif

ANNEE 2014	Montant (€ TTC)
Collecte transports et traitement des déchets ménagers	2 692 061.48
Collecte transport et traitement des matériaux issus de collecte sélective (PAV et PAP)	660 965.25
Déchetterie (gestion + transport et traitement des matériaux issus du tri en déchetterie)	1 279 978.34
TGAP	332 820.40
Déchets dangereux	28 140.52
Collecte des encombrants	25 669.54

5.2.4. Convention avec la fédération de chasse

Une convention a été signée avec la fédération de chasse du var afin de collecter les déchets cynégétiques. La Communauté de Communes a un contrat avec l'équarisseur SARVAL AZUR afin d'éliminer ces déchets. Ce coût d'élimination est refacturé à la fédération de chasse du var. Il représente pour 2014, la somme de 2 100 €.

a. Recettes

i. Soutien Eco-Emballages

La Communauté de Communes reçoit pour la deuxième année, les soutiens financiers du barème E. Cela représente 149 431.17 € répartis de la façon suivante :

	2014
SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE SCS	123 682.96
SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION SAS	10 068.95
SOUTIEN A LA PERFORMANCE RECYCLAGE SPR	4 119.56
SOUTIEN AUX AUTRES VALORISATIONS HORS COLLECTE SELECTIVE	7 305.60
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DURABLE	4 254.10

ii. Reprise des matériaux

Montant total à percevoir pour l'année 2014

Année 2014	tonnage	Total (€)
PET ⁵ clair	45.09	21 917.98
PET coloré	14.624	
PEHD ⁶	27.50	
EMR ⁷ +CARTON	289.152	24 687.76
ELA ⁸	12.683	41.04
Alu	1.711	869.188
Acier	19.683	2 928.31
JMR	597.433	11 265.52
Verre	649.28	14 576.34
TOTAL		76 286.138

iii. Redevance spéciale

Redevance spéciale	Montant des recettes perçues (€)
Petits Producteurs	91 760
Gros Producteurs	199 695.30
TOTAL (€)	291 455.30

iv. Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Depuis novembre 2007, nous avons signé une convention avec l'OCAD3E pour la reprise des DEEE.

Cette reprise fait l'objet d'une contribution financière de l'ordre de 40 €/t à laquelle s'ajoute une partie fixe de 780 € tous les trimestres.

Les tonnages récupérés dans les déchetteries en 2014, ont permis de percevoir un soutien financier de 8 661.35 €

v. ECO FOLIO

En 2009, nous avons signé une convention avec l'eco organisme Eco Folio pour le recyclage des papiers.

Cette reprise fait l'objet d'une contribution financière en fonction des tonnages triés.

Montant réellement perçue en 2014 pour l'année 2013 : 17 069.66 €. La participation de 2014 sera versée en 2015.

vi. FERRAILLES

Les ferrailles collectées en déchetterie de Saint Maximin, Rougiers, Plan d'Aups, Nans les Pins, Pourrières ont été rachetées par la société GDE.

Le prix de reprise à fluctué de la façon suivante en 2014 :

GDE

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	décembre
61 €	50 €	50 €	62 €	62€	57 €	57 €	52 €	50 €	50 €	50 €	50 €

Société SERVANS

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	décembre
32.50 €			41 €			43.50			23.50		

Cela représente 17 356.28 € pour le rachat de 350.133 tonnes de déchets ferreux et non ferreux.

DECHETTERIES	TONNAGE	PRIX
BRAS	47.58	1 666.48
ST MAXIMIN	181.88	10 152.62
	59.59	3 353.12

NANS LES PINS		
POURRIERES	18.72	1 022.22
PLAN D'AUPS	36.98	2 123.54
ROUGIERS	12.38	704.78
TOTAL	357.13	17 356.28

Tableau synthétique fonctionnement 2014

Dépenses	Recettes
Contrats prestations de service : 4 999 745.94 € TTC	Soutien Eco-Emballages : 149 431.17 €
Conventions avec les communes : 19 889,59€	Reprise des matériaux : 76 286.138 €
Contrat avec équarrisseur : 2 100.00 €	Eco-folio (2012) : 17 069.66 €
	Redevance spéciale : 291 455.30€
	Rachat ferrailles : 17 356.28 €
	Fédération de chasse : 2 100 €
Total (€) : 5 021 735.53 €	Total (€) : 553 698.548 €

b. Fourniture de sacs/bacs

En 2014, la Communauté de Communes a dépensé 32 440.620 € TTC pour l'achat de sacs jetables et 10 309.70 € TTC pour l'achat de bacs et de pièces détachées.

c. Maintenance des bacs

Et il a été vendu 59 Bacs de 140 litres et 5 bacs de 240 litres.

Le prix des bacs est le suivant :

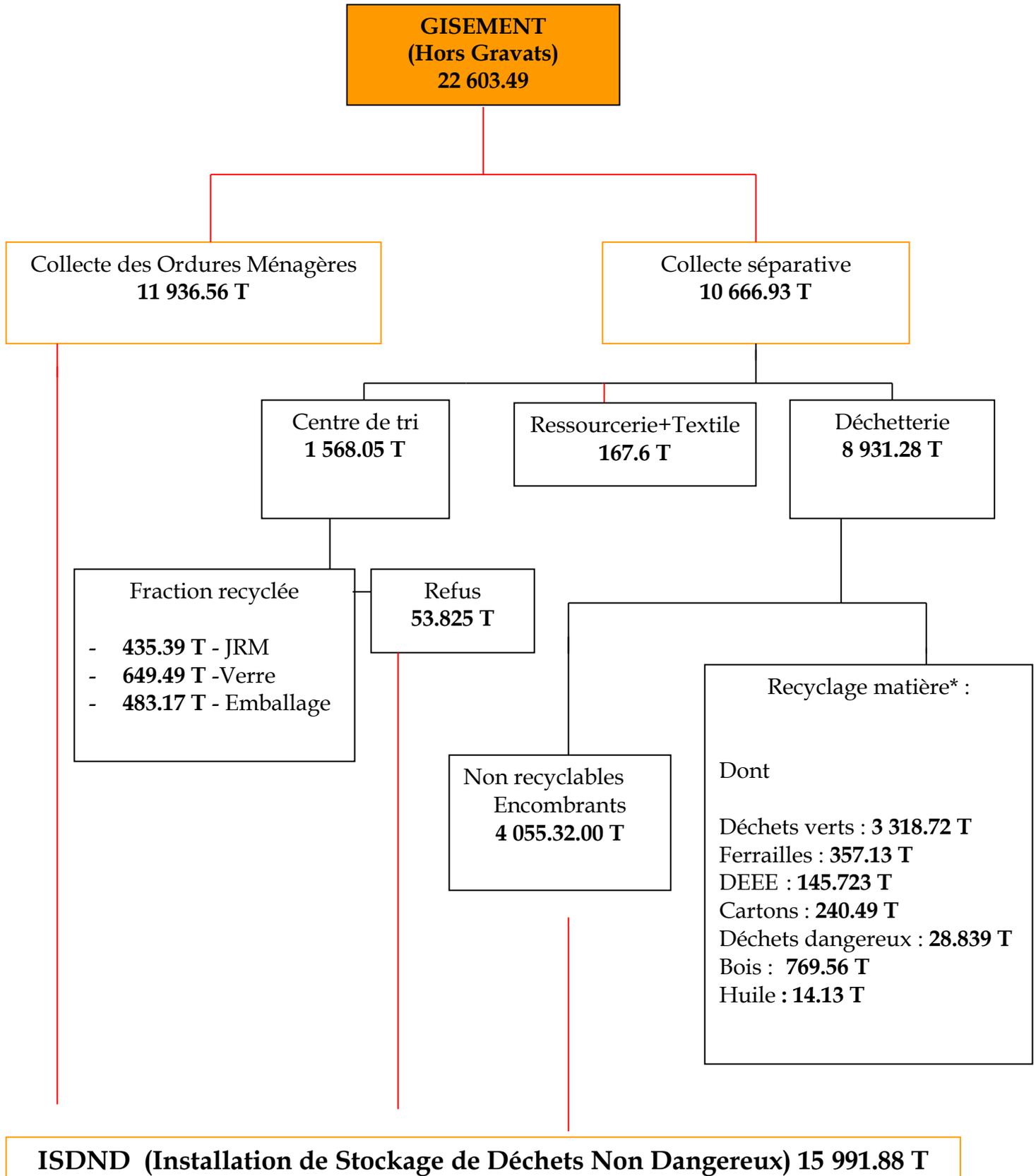
Bacs de 240 litres	23.50 €
Bacs de 140 litres	36.50 €

d. Lavage des bacs et colonnes

En 2014, la société ANCO a procédé aux lavages suivants :

- Juillet 2014 : lavage des bacs OM : **5 515.25 € TTC**
- Août 2014 - lavage des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées : 25 468.53 € TTC
- Décembre 2014 - lavage des bacs OM + bacs de tri : **6 308.43 € TTC**

6. SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DECHETS



6. LES PROJETS ET ACTIONS D'INVESTISSEMENTS

7.1. Programme d'installation de colonnes enterrées

En 2014, 13 points d'apport volontaire ont été installés. Cela représente 34 colonnes.

BRAS

<i>emplacements</i>	<i>Colonnes déchets ménagers</i>	<i>Colonnes emballages ménagers</i>	<i>Colonnes verre</i>	<i>Colonnes JMR</i>
Centre Ville	2	0	0	0
Ecole	2	1	1	1
Salle des fêtes	2	1	1	1
Intersection Saint Maximin Tourves	2	1	1	1
Route de Barjols	1			

NANS LES PINS

<i>emplacements</i>	<i>Colonnes déchets ménagers</i>	<i>Colonnes emballages ménagers</i>	<i>Colonnes verre</i>	<i>Colonnes JMR</i>
Route de Brignoles	2	1	1	0
Route de Pierrefeu	1	1	0	0
Route de Cauron, chemin de Meynarguettes	1	1	0	0

POURCIEUX

	<i>Colonnes</i>	<i>Colonnes</i>		

<i>emplacements</i>	<i>déchets ménagers</i>	<i>emballages ménagers</i>	<i>Colonnes verre</i>	<i>Colonnes JMR</i>
Entrée Est	1	1	1	1
Rue Marius Borelly	1			
Rue de l'Eglise	1	1		
Lotissement des Calissons	1			

L'emplacement de l'entrée Est était existant mais fait l'objet de modification. Les 2 colonnes enterrées seront déplacées pour être installée rue de l'Eglise. A la place, 4 colonnes semi enterrées ont été installées.

Le lotissement des Calissons était également un point existant. La colonne enterrée a été remplacée par une colonne semi enterrée.

SAINT MAXIMIN

<i>emplacements</i>	<i>Colonnes déchets ménagers</i>	<i>Colonnes emballages ménagers</i>	<i>Colonnes verre</i>	<i>Colonnes JMR</i>
Parking Jean Jaures	0	1	1	1

7.2 Le compostage

La campagne de communication lancée en 2011 pour développer et faciliter le compostage individuel des déchets organiques continue en 2014.

Dans une optique d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et, afin de diminuer le volume de déchets traités, des composteurs individuels sont achetés puis distribués aux foyers volontaires. Le kit (composteur, bio seau et un outil aérateur) est proposé aux administrés pour 10 €.

Les composteurs sont distribués au siège de la Communauté de Communes. En fonction de la demande (entre 10 et 20 inscrits), des permanences sont organisées dans les autres communes du territoire communautaire. En 2014, 109 composteurs ont été vendus.

7.3. Déchetterie de Nans les Pins

Les travaux de la déchetterie de Nans les Pins se sont terminés en septembre 2014, la déchetterie a été ouverte au public en novembre 2014.

8. LES ACTIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Les actions de communication sont réalisées par deux ambassadeurs du tri encadré par un coordinateur

8.1 Communication de proximité

Les actions de communication de proximité ont été nombreuses durant l'année 2014. Les ambassadeurs ont été présents sur les manifestations organisées par les communes du territoire : forum des associations, fête du développement durable, marchés. Ils ont également été sollicités par des associations environnementales.

Les ambassadeurs de tri ont également effectué du porte à porte auprès des habitants du territoire en fonction des problèmes rencontrés (erreur de tri etc...) et des réunions d'informations dans certaines résidences ont été organisées.

La communauté de communes a également participé en partenariat avec ECO-FOLIO au Téléthon en reversant les soutiens financiers correspondant aux tonnages collectés la semaine précédant le Téléthon.

Régulièrement les ambassadeurs participent aux caractérisations du flux des déchets recyclables au centre du tri du Muy. Cela permet de définir les différents problèmes de tri existants sur les communes.

8.2 Communication avec les scolaires

En 2014, 663 enfants de 26 classes des communes de Saint Maximin, Nans les Pins, Pourcieux, Rougiers et Pourrières ont bénéficiés des informations sur la gestion des déchets, prodiguées par les animateurs de Green Concept Environnement. Puis comme en 2013, une journée de restitution scolaire a été organisée. Elle s'est déroulée le 3 juin 2014 au Jardin de l'Enclos de Saint Maximin. Ce site a été investi par les élèves qui ont présenté aux autres élèves, maquettes, créations et expositions réalisés durant toute une année scolaire. L'après-midi une chasse au trésor a été proposée aux élèves.